

jeudi 27 Janvier 2022 - n°330

Agenda - Notez bien !

Entretien de la semaine - Trois questions à Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse, président délégué de Villes de France

Institutions - Sénat : Publication du rapport « territoires connectés et protection des populations »

Services publics - Déploiement de France services : le bilan 2021 présenté en Conseil des ministres

Initiative en ligne - L'agglomération Béthune-Bruay récompensée pour le défi alimentation pour les familles

Aménagement du territoire - Les webinaires du début d'année de la Banque des Territoires et de son Hub

Environnement - Appel à projets sur le tri des biodéchets

Ressources humaines - Apprentissage : la Banque des Territoires lance une nouvelle offre

Numérique - Cérémonie de remise des labels Villes Internet le 3 février 2022

Urbanisme - Prévention des risques et présentation du projet Life intégré ARTISAN

AGENDA



"Développement durable"
Visioconférence

Notez bien !

Jeudi 3 février 2022 10h00 à 12h30

Conseil d'Administration de *Villes de France*
Visioconférence

Mercredi 16 mars 10h00 à 12h00

Groupes de travail conjoints de *Villes de France* "Action Cœur de Ville" et

ENTRETIEN DE LA SEMAINE



Trois questions à Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse, président délégué de Villes de France

Quelle appréciation portez-vous sur le contexte financier traversé par les villes moyennes et leurs intercommunalités ?

Nous avons réuni il y a une semaine la commission finances locales de *Villes de France* (NDLR la présidence est assurée par Jean-François Debat) dans l'objectif d'alimenter les propositions de notre association aux candidats à l'élection présidentielle. Il s'agissait de lister les points de vigilance, de partager, et de faire remonter les préoccupations de nos membres en matière de finances et de gestion locales.

Mes collègues ont surtout souligné le besoin de visibilité des villes à moyen termes (de trois à cinq ans) sur leurs ressources et la nécessité que les engagements de l'Etat sur les transferts aux collectivités locales soient précis et surtout respectés.

En matière de fiscalité locale, notre préoccupation légitime et première, demeure le maintien de l'autonomie financière des villes, autonomie largement contrariée avec la réforme de la TH*, et avec la baisse tendancielle des impôts économiques et de production, qui pénalise dans ce cas, nos communautés d'agglomérations.

En résumé sur la période récente, des charges en hausses (crise sanitaire, centre de vaccination...), des ressources coupées de toute dynamique, une baisse certaine de l'épargne nette dans les années qui viennent, sans soutien spécifique.

Si nous avons constaté l'année dernière une stabilité des produits fiscaux en euros courants et surtout une maîtrise de la pression fiscale, pour combien de temps cela sera-t-il encore possible ? Une hausse durable du foncier, de la Teom, ou de taxes spécifiques comme la Gemapi doit-elle être anticipée dans les prochaines années ?

La question de l'évolution des différents index utilisés tant pour les dotations que les compensations fiscales (CoCo) est devenue tout à fait centrale dans cette période de reprise de l'inflation. En effet, l'euro de 2017 (dernière année de prise en compte de l'évolution des taux dans la réforme de la TH) ne vaut pas celui de 2022.

Les *Villes de France* subissent aujourd'hui une véritable perte de pouvoir d'achat, il est donc vital de garantir, par exemple avec un pacte de gouvernance qui s'échelonne sur la prochaine mandature, une progressivité de leurs ressources.

* : avec cette réforme, les villes moyennes sont en effet dans leur majorité sous-compensées et donc dépendent encore un peu plus de l'Etat

Quel est votre appréciation sur les mesures de relance jusqu'ici mises en œuvre par l'Etat ?

Certaines mesures vont dans le bon sens comme la prolongation du programme Action Cœur de Ville, la mise en œuvre de politiques ciblées comme le Fonds friches, et surtout, le maintien d'un niveau de DSIL significatif vers les villes moyennes.

Ce qui est en revanche susceptible de poser des difficultés est l'égalité d'accès des collectivités aux différentes dotations d'investissement (lisibilité du fléchage et accès à toutes les strates de collectivités). Il devient urgent de limiter le nombre d'appels à projets, ou à manifestation d'intérêt. En effet leur multiplication, non seulement nous freine mais ralenti aussi les décisions d'attribution. Et seuls les services des très grandes collectivités peuvent suivre et planifier dans leur stratégie d'investissement.

S'agissant des CRTE, ces contrats pourraient être de bons outils – qui ne listent pas que des intentions – à la condition que les crédits de paiement suivent réellement les autorisations d'engagement. Certains de nos membres s'interrogent en effet sur l'articulation de ces contrats avec les crédits du plan de relance, et sur la consommation effective de ces crédits.

Quels seraient vos vœux pour la mandature qui arrive ?

A la lumière des échanges que nous avons eu dernièrement entre décideurs de *Villes de France*, je dirai que la crise sanitaire a agi comme révélateur des « charges de centralité » qui concernent les villes moyennes mais aussi leurs EPCI pour certains équipements ; charges qu'il conviendrait lors de la prochaine mandature de mieux compenser. Nombre de dotations de l'Etat tiennent en effet compte de critères physico-financiers révélateurs des ressources, sans doute faudrait-il tenir compte aussi davantage des charges.

Enfin, au niveau des dépenses de fonctionnement et des ressources humaines, en tant qu'employeurs du tiers des agents de la fonction publique territoriale, nous souhaiterions évidemment être mieux associés, en étant partie-prenante des accords qui concernent les perspectives salariales.

INSTITUTIONS



Sénat : Publication du rapport « territoires connectés et protection des populations »

Judi 20 janvier, la délégation aux collectivités territoriales du Sénat a présenté publiquement les conclusions du rapport d'information « *Territoires connectés et protection des populations* » réalisé par Anne-Catherine Loisier (Union Centriste – Côte-d'Or), Antoine Lefèvre (LR – Aisne) et Jean-Yves Roux (PRG – Alpes de Haute-Provence).

Ce travail fait suite à un précédent rapport « *Les nouvelles technologies au service de la modernisation des territoires* » réalisé en 2017 qui vantait les nombreux apports du digital auprès des collectivités.

Cette année, deux thématiques ont été privilégiées : la protection de l'ordre public et la sécurité civile afin d'y analyser les bonnes pratiques locales et formuler des recommandations. En préambule, le rapport rappelle le rôle des maires « *pivots de la sécurité dans leur commune* » qui sont au cœur du « *continuum de sécurité* ». Tout au long du document, plusieurs initiatives sont mises en avant (centres de supervision urbains, voisins vigilants, utilisation des drones, dispositifs de prévention des risques naturels).

Les sénateurs formulent cinq recommandations :

- Recourir aux nouvelles technologies de manière rigoureuse par un bilan coût/avantage actualisé et public ;
- Sensibiliser les élus et le personnel aux enjeux de la cybersécurité ;
- Développer les usages numériques en pleine conformité avec le principe de subsidiarité ;
- Suivre l'expérimentation du recours aux drones par les services de police municipale ;
- Renforcer la coopération entre les collectivités territoriales et les services déconcentrés de l'État dans le domaine de la protection des populations, en particulier dans le domaine de l'alerte des populations.

[Pour accéder au rapport](#)

SERVICES PUBLICS



Déploiement de France services : le bilan 2021 présenté en Conseil des ministres

Mercredi dernier, Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales a présenté en Conseil des ministres le bilan de France services depuis le début de son déploiement en janvier 2020.

Depuis deux ans, 1 745 France Services ont été ouverts et 310 nouvelles structures seront labellisées d'ici à la fin du mois, soit plus de 2 000 implantations physiques, objectif annoncé du Gouvernement. Elles sont en grande majorité portées par les collectivités territoriales (63%) devant le groupe La Poste (18%) et des associations locales et nationales (15%). La MSA et l'État gèrent également quelques implantations.

Pour rappel, une maison France services doit être placée à moins de 30 minutes de chaque français. Elle doit offrir un socle minimal de neuf services en relation avec les partenaires nationaux (Pôle emploi, CAF, CNAM, CNAF, La Poste, MSA, Ministères) qui peuvent être additionnés à des services locaux (mission locale, CCAS, MDPH). Des missions mobiles peuvent également être réalisées : permanence des conseillers numériques, bus France services. Le réseau a également été sollicité pour l'aide à la prise de rendez-vous dans le cadre des campagnes vaccinales.

Côté chiffres, la Ministre rappelle qu'en 2021, plus d'3,5 millions de démarches ont été effectuées dans les France services (contre 1,4 million en 2020) dont 80% ont été traitées dès la première visite. Dans l'optique d'augmenter cette fréquentation, une campagne de communication sera effectuée cette année pour accroître la notoriété du dispositif.

A noter que plusieurs expérimentations sont actuellement en cours afin d'augmenter le bouquet de services proposé : installation de cabines de télémédecine, mise en relation avec les réseaux d'information jeunesse et développement des points justice.

INITIATIVE EN LIGNE



L'agglomération Béthune-Bruay récompensée pour le défi alimentation pour les familles

La communauté d'agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane a reçu un prix Territoria pour le Défi Familles pour une alimentation positive et solidaire. Soutenue par l'ADEME et la DRAAF au titre du projet alimentaire territorial labellisé « PAT en action », cette opération porte sur un échantillon de 40 familles volontaires originaires de 21 communes dans le cadre d'un challenge de 2 ans.

L'objectif est de faire évoluer les comportements d'achat et les habitudes en matière de repas et de recyclage : « Acheter mieux, Jeter moins ». Le Défi veut démontrer la possibilité d'avoir une alimentation saine, équilibrée, biologique et locale sans augmenter son budget alimentaire.

[En savoir plus](#)

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Les webinaires du début d'année de la Banque des Territoires et de son Hub

La Banque des Territoires et son [Hub des Territoires](#), espace d'échanges et de développement ouvert aux partenaires et aux acteurs territoriaux, organisent des quatre webconférences sur des sujets susceptibles d'intéresser notamment les adhérents de *Villes de France* : l'adaptation au changement climatique dans les territoires, l'école de demain, les foncières de redynamisation, l'amélioration de

l'accès aux soins...

Voici le programme de ce début d'année :

1 - « Prévenir plutôt que guérir : comment aborder le changement climatique dans les territoires ? » le mercredi 26 janvier de 9h à 10h15. Chercheurs, représentants des territoires et porteurs de solution vous expliquent comment tenir compte du changement climatique dans votre projet de territoire et comment financer cette adaptation. [Pour s'inscrire.](#)

2 - « Et si nous imaginions l'école de demain ? le mercredi 2 février de 9h à 10h30 ». Les experts de la Banque des Territoires vous présentent les acteurs et les outils pour façonner l'école de demain, une école sobre du point de vue énergétique tout en étant connectée. [Pour s'inscrire](#).

3 - « Troisième atelier du réseau national des foncières de redynamisation », le jeudi 10 février de 14h à 16h La Banque des Territoires et son Hub des Territoires, en partenariat avec la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (EPL), font intervenir lors de cet atelier des porteurs de projets, des opérateurs de foncières et des experts juridiques et financiers, pour faire un point sur le déploiement des foncières de redynamisation et sur les différentes formes de montages opérationnels pilotés par ces foncières. [Pour s'inscrire](#).

4 - « Quelles dynamiques locales pour améliorer l'accès aux soins ? » le jeudi 17 février de 9h à 10h15. Dans le prolongement de la publication de l'ouvrage "Offre et accès aux soins primaires : quels rôles pour les Villes et Intercommunalités ?", le Réseau français des Villes-Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et la Banque des Territoires présenteront au Hub des territoires, les leviers d'action des collectivités territoriales pour améliorer l'accès aux soins. [Pour s'inscrire](#).

(crédits photo © Caisse des Dépôts)

ENVIRONNEMENT



Appel à projets sur le tri des biodéchets

L'Agence des Économies Solidaires, la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) et GRDF, lancent un appel à projets en vue de soutenir la valorisation des biodéchets, via la méthanisation, au profit du développement durable des territoires. La loi Anti-gaspillage et Économie Circulaire (AGEC) de février 2020 rend obligatoire la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs y compris les ménages dès le

1er janvier 2024. Cet appel à projets s'adresse ainsi aux collectivités locales ou groupements (régions, départements, syndicats, ...) qui seront amenés à proposer aux ménages et aux professionnels de leur territoire des solutions pour le tri et la valorisation de leurs biodéchets. En France, la majorité du gisement de biodéchets – 18 millions de tonnes selon l'Ademe - est issue des ménages. La méthanisation des biodéchets est une solution qui offre un double bénéfice : production d'une énergie renouvelable et d'un engrais naturel (le digestat). Pour soutenir l'émergence de nouvelles solutions de mobilisation des biodéchets les trois partenaires lancent un appel à projets pour étudier les solutions sur tout ou partie des briques de la mobilisation des biodéchets : de la sensibilisation au retour au sol des biodéchets après valorisation en méthanisation. Jusqu'à six lauréats pourront être retenus. Un soutien sous forme de co-financement d'études, de travaux de recherche, de prestations de conseils et d'investissement sera alloué aux lauréats par les partenaires. Le montant alloué sera compris entre 30 et 130 000 euros selon la nature des projets retenus. Les porteurs de projet peuvent déposer leur candidature jusqu'au 25 mars 2022 sur [le site](#). Les lauréats devraient être annoncés d'ici le début du mois de mai 2022.

RESSOURCES HUMAINES



Apprentissage : la Banque des Territoires lance une nouvelle offre

La Banque des Territoires lance une nouvelle offre pour financer les organismes de formation en apprentissage. L'apprentissage a fait ses preuves pour l'inclusion des jeunes vers l'emploi et est aujourd'hui en plein développement : le nombre de contrats d'apprentissage est ainsi passé de 16 % en 2019 à 40 % en 2020. Pour soutenir le développement du secteur, la Banque des Territoires crée une

nouvelle offre d'investissement direct dédiée aux Centres de formation d'apprentis (CFA) et aux Organismes de formation en apprentissage (OFA) ayant des perspectives de développement. Les structures concernées par cette offre sont principalement des associations, mais également des sociétés qui ont des besoins de financement non couverts : financement du besoin en fonds de roulement, renforcement des ressources transverses des OFA ou encore diversification de leurs offres. Pour y répondre, la Banque des Territoires propose un soutien en fonds propres (capital) ou quasi-fonds propres (obligations convertibles, apports en compte courant d'associé, prêts subordonnés à intérêt participatif, titres associatifs...). Plus d'informations sur le site de la Banque des Territoires en cliquant sur [ce lien](#).

(crédits photo © Banque des Territoires)

NUMÉRIQUE



Cérémonie de remise des labels Villes Internet le 3 février 2022

La cérémonie de remise du Label National Territoires, Villes et Villages se tiendra le 3 février sous le haut patronage du Président de la République et, nouveauté pour cette 23ème édition, sous le marrainage de Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique. Le jury a observé cette année une croissance de 16% de participation. Le contexte sanitaire a démultiplié, dans tous les domaines, les solutions imaginées par les collectivités pour améliorer l'accès des citoyens aux services publics numériques. 254 dossiers de participations ont été déposés cette année dont 11 intercommunalités et 186 villes. Créé en 1998, le label compte aujourd'hui plus de 1200 bénéficiaires. La France est le seul pays à proposer un label pour reconnaître les villes, villages et territoires promoteurs de l'internet citoyen.

[Accéder au programme de la journée](#)

URBANISME



Prévention des risques et présentation du projet Life intégré ARTISAN

Le CEPRI (Centre européen de prévention des inondations, dont est membre de *Villes de France*) informe que le premier Forum Life ARTISAN, initialement prévu en janvier, est finalement reporté aux 15 et 16 mars 2022. Il se tiendra toujours au complexe du Grand Palais à Lille, mais aussi en distanciel. Cette rencontre sera consacrée aux Solutions d'adaptation aux changements climatiques fondées sur la Nature. Le 1er novembre 2019, l'Agence française pour la biodiversité (AFB) a signé la convention de subvention du projet life intégré ARTISAN : Accroître la Résilience des Territoires au changement climatique par l'Incitation aux Solutions d'Adaptation fondées sur la Nature. Le lancement officiel de ce projet a eu lieu au début de l'année 2020 et dure 8 ans. Doté d'un budget total de 16,7M€ ce projet s'appuie sur 28 partenaires (dont le CEPRI) qui ensemble vont travailler à démontrer que tous les territoires peuvent mettre en œuvre des solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la nature (SAFN). Ces solutions qui présentent l'intérêt de contribuer aussi bien aux enjeux relatifs au climat qu'à ceux relatifs à la biodiversité, assurent également une résilience et une capacité d'adaptation importante face à des évolutions imprévisibles du climat, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle elles font l'objet d'une attention croissante de la part des scientifiques, des associations et de l'État.
(crédits photo © OFB)

[Toutes les informations](#)

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Averous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi